



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 237 429 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
05.07.2006 Bulletin 2006/27

(21) Numéro de dépôt: **00981462.5**

(22) Date de dépôt: **24.11.2000**

(51) Int Cl.:
A41D 25/00 ^(2006.01) **A44B 6/00** ^(2006.01)

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2000/003269

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2001/037690 (31.05.2001 Gazette 2001/22)

(54) **SYSTEME DE RETENUE D'UNE CRAVATE SUR UNE CHEMISE**
SYSTEM ZUR BEFESTIGUNG EINER KRAWATTE AN EINEM HEMD
SYSTEM FOR MAINTAINING A TIE ON A SHIRT

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR

(30) Priorité: **24.11.1999 FR 9914774**
05.05.2000 FR 0005807

(43) Date de publication de la demande:
11.09.2002 Bulletin 2002/37

(73) Titulaire: **Vialatte, Laurent Yves Lucien**
69250 Albigny sur Saône (FR)

(72) Inventeur: **Vialatte, Laurent Yves Lucien**
69250 Albigny sur Saône (FR)

(74) Mandataire: **Martin, Didier Roland Valéry et al**
Cabinet Didier Martin
50, chemin des Verrières
69260 Charbonnières-les Bains (FR)

(56) Documents cités:
CH-A- 377 756 **DE-U- 9 414 762**
DE-U- 29 703 019 **DE-U- 29 811 946**
US-A- 2 671 900

EP 1 237 429 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

1. DOMAINE DE L'INVENTION

[0001] La présente invention concerne un système amélioré pour fixer une cravate sur une chemise de façon sûre, esthétique, pratique et sans dommage ni pour la cravate ni pour la chemise.

2. DESCRIPTION DE L'ART ANTERIEUR

[0002] La cravate conventionnelle, lorsqu'elle est nouée autour du col de chemise, laisse pendre un grand pan et un petit pan de cravate. Il est d'usage que le fabricant couse sur ses deux bords verticaux une bande de tissu à l'arrière du grand pan de la cravate. Pour caractériser l'élément qui occupe la fonction de cette bande de tissu, nous utiliserons par la suite la dénomination de « *passe-pan* ». Le petit pan de la cravate, lorsqu'il est passé entre le « *passe-pan* » et le grand pan de la cravate, devient invisible au regard. La cravate joue alors pleinement son rôle esthétique mais peut être très gênante lorsque le porteur se penche en avant ou lorsqu'il y a du vent. Elle peut même devenir dangereuse quand elle risque par exemple de se coincer dans une machine.

[0003] Pour maîtriser ce problème et garder la cravate centrée au milieu de la chemise, une méthode très utilisée consiste à utiliser une pince à cravate montée avec un ressort à rappel. Cette pince à cravate va pincer le grand pan de la cravate et l'ouverture avant de la chemise. Elle présente les inconvénients très importants de casser l'esthétisme de la cravate et d'endommager la chemise.

[0004] De nombreux moyens ont été proposés pour solutionner les problèmes cités ci-dessus.

[0005] Un autre objet de l'art antérieur est le fait du brevet français FR-2 714 268. Il décrit un système de pince à cravate relié de façon permanente au grand pan de la cravate au moyen de deux chaînes. La pince permet de fixer de façon souple la cravate à l'avant de la chemise.

[0006] Ce système, cependant, présente les inconvénients:

- de gêner l'utilisateur lorsqu'il noue sa cravate
- de ne pas pouvoir fixer de façon indifférente la cravate à une chemise comportant une ouverture avant à gauche ou à droite
- d'être visible lors de son utilisation
- d'obliger le porteur à utiliser le système même si les circonstances ne le demandent pas.

[0007] D'autres systèmes ont été développés sur la base d'un maintien centré de la cravate en utilisant les boutons de la chemise.

[0008] On trouve par exemple, l'objet de l'art antérieur

décrit dans le brevet des Etats Unis d'Amérique N° WD-93/00835. Le système qui y est développé permet de fixer une bande horizontale de tissu, coulissant verticalement le long du grand pan de la cravate, à un bouton de la chemise.

[0009] Ces systèmes présentent cependant l'inconvénient de ne pas pouvoir être utilisés avec des chemises sans bouton apparent

[0010] Le document DE-9414762 décrit quant à lui un système correspondant au préambule de la revendication 1.

RESUME DE L'INVENTION

[0011] La présente invention concerne un passe-pan destiné à être fixé sur une cravate, conforme au libellé de la revendication 1.

[0012] L'invention concerne également une cravate conforme au libellé de la revendication 6, ainsi qu'un système composé d'une cravate et d'une pince conforme au libellé de la revendication 7.

[0013] Le système amélioré comprend un « *passe-pan* » et une pince indépendante améliorés, munis tous deux de moyens de fixations qui sont complémentaires, non permanents et qui permettent de maintenir la pince positionnée sur la cravate.

[0014] Le « *passe-pan* » permet une fixation de la pince à un ou plusieurs niveaux de hauteur de la cravate et donne la possibilité au porteur d'orienter et de fixer la pince en fonction d'une ouverture de chemise à gauche ou à droite.

[0015] Sous sa forme préférée le système amélioré comprend :

- un « *passe-pan fourreau* » (13), c'est à dire un « *passe-pan* » muni sur sa hauteur d'un ou de plusieurs fourreaux (16),
- une pince à cravate élastique (14) et indépendante de la cravate.

[0016] Une fois que le noeud de cravate est fait autour du col de chemise, le porteur de la cravate choisit un fourreau (16) du « *passe-pan fourreau* » (13) ne se trouvant pas face à un bouton de chemise. Il y insère la plaque intérieure (18) de la pince (14) en même temps qu'il fait entrer l'ouverture avant de chemise (10) entre la plaque intérieure (18) et les bras de pince intérieurs (28), (29), (26), (34).

[0017] La présente invention s'adapte à tout type de chemise, bouton apparent ou non, ouverture de chemise à gauche ou à droite.

[0018] Une fois la cravate mise en place, l'invention n'est pas visible et respecte l'esthétisme de la cravate.

[0019] L'invention n'endommage ni la cravate, ni la chemise avec, par exemple, des pincements excessifs.

[0020] L'invention est facile à utiliser et ne gêne pas le porteur lorsqu'il fait son noeud de cravate ou lorsque

par exemple celle-ci est repassée.

[0021] Les matériaux utilisés pour fabriquer le « *passe-pan fourreau* » sont ceux utilisés sur une cravate conventionnelle. Ils respectent donc le tissu de la cravate.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

[0022] La présente invention sera décrite ci-après de manière plus détaillée à l'aide de modes de réalisation représentés sur les dessins annexés, dans lesquels:

- La figure 1 illustre la position du « *passe-pan fourreau* » fixé à l'arrière d'une cravate conventionnelle.
- La figure 2 est une vue élargie de la réalisation du « *passe-pan fourreau* ».
- La figure 3 est une vue arrière et de dessus d'une forme de réalisation de la pince élastique, interface de maintien entre la chemise et le « *passe-pan fourreau* ».
- La figure 4 est une vue latérale des éléments chemise, pince, « *passe-pan fourreau* », petit et grand pan de la cravate.
- la figure 5 est une coupe, vue de dessus, de l'ensemble monté : chemise, pince, "passe-pan fourreau", petit et grand pan de la cravate
- les figures 6 et 7 présentent deux formes de réalisation non limitatives de "passe-pan fourreau"
- la figure 8 présente une forme de "passe-pan" qui n'est pas couvert par les revendications.

DESCRIPTION DETAILLEE DES FORMES PREFEREES DE REALISATION

[0023] La présente invention est un système amélioré pour fixer de façon centrée une cravate à une chemise que celle-ci ait ou n'ait pas de boutons apparents, que son ouverture avant soit à gauche ou à droite.

[0024] Sous ses formes préférées de réalisation, le système amélioré de la présente invention comprend deux éléments distincts : le "passe-pan fourreau" (13) représenté sur les figures 1,2,4,5,6,7,8 et la pince élastique (14) représentée sur les figures 3,4,5.

[0025] Le "passe-pan fourreau" (13) est un "passe-pan" muni sur sa hauteur d'un ou plusieurs fourreaux (16) adaptés pour y insérer la plaque d'une pince à cravate

[0026] Le "passe-pan fourreau" (13) est fabriqué à partir de tissu tel que celui couramment utilisé pour fabriquer les « *passe-pan* ».

[0027] La fixation du « *passe-pan fourreau* » (13) au

dos du grand pan de la cravate (11), dont une représentation possible est faite figure 2, peut se faire soit sur toute sa hauteur (23), soit en un certain nombre de points (24). Une fixation sur toute la hauteur du « *passe-pan fourreau* » permet d'éviter de confondre, lors de la mise en place de la pince (14), l'ouverture (17) d'un fourreau (16) et le bord du « *passe-pan fourreau* » (13).

[0028] Le "passe-pan fourreau" (13) est fixé sur le dos du grand pan de la cravate (11) de telle façon qu'il existe un espace suffisant entre les deux pour le passage du petit pan de la cravate (12). Le petit pan de la cravate (12) sera ainsi maintenu au dos du grand pan de la cravate.

[0029] Le "passe-pan fourreau" (13) est fabriqué à partir d'une ou plusieurs superpositions de tissus, dont deux représentations possibles sont faites figure 6 et 7.

[0030] L'espacement entre deux fourreaux sera différent de celui entre deux boutons de chemise afin de pouvoir fixer la cravate à la chemise même si un des fourreaux se retrouve face à un bouton. Les formes des fourreaux seront obtenues de préférence avec des coutures (33). D'autres méthodes d'obtention de ces fourreaux utiliseront le tissage et le soudage.

[0031] Des couches de tissus, comme la couche de tissu (21), peuvent être rajoutées pour limiter les efforts d'un frottement de la pince dans le fourreau (16).

[0032] Chaque fourreau (16) comprend deux ouvertures (17), chacune à une extrémité du fourreau (16), pour insérer soit par la gauche, soit par la droite, la plaque intérieure (18) de la pince (14) dans le fourreau (16). Cette plaque intérieure (18) est guidée et positionnée sur le "passe-pan fourreau" (13) grâce au fourreau (16).

[0033] Le tissu extérieur (20) offre une surface idéale pour y faire apparaître la marque de fabrique ou des écritures du fabricant.

[0034] Une finition par de la couture (22) ou tout autre moyen, du "passe-pan fourreau" (13), permet de lui donner une homogénéité visuelle et de faciliter son utilisation.

[0035] Une forme simplifiée du « *passe-pan* », qui n'est pas couvert par les revendication, consiste à utiliser une ou plusieurs entailles (35) sur le « *passe-pan* », comme celles représentées sur la figure 8, afin reproduire la fonction du fourreau (16).

[0036] La pince (14) comporte au moins une plaque extérieure (25) adaptée pour être insérée dans l'ouverture de la chemise, et une plaque intérieure (18) disposée de manière sensiblement parallèle à la plaque extérieure (25) et adaptée pour être insérée dans un moyen de fixation situé au dos du grand pan (11) de la cravate. Ce moyen de fixation peut être un fourreau.

[0037] La pince (14), comme le montrent les figures 4 et 5, sert à fixer l'élément cravate plus "passe-pan fourreau" (13) sur la chemise.

[0038] Après avoir fait le noeud de sa cravate de façon conventionnelle, le sujet passe le petit pan de la cravate (12) entre le "passe-pan fourreau" (13) et le dos du grand pan de cravate (11). Il choisit l'un des fourreaux (16) du

"passe-pan fourreau" (13) afin de ne pas se trouver en face d'un bouton de chemise. Il y introduit par l'une de ses deux ouvertures (17) la plaque intérieure (18) de la pince (14). Il avance alors l'ouverture avant de chemise (10) vers l'ouverture de pince (30), puis il insère l'ouverture avant de chemise (10) entre les bras de pince intérieurs (26), (28), (29), (34) et la plaque intérieure (18). La plaque extérieure (25) de la pince (14) se retrouve ainsi entre l'ouverture avant de chemise (10) et l'ouverture arrière de chemise (15).

[0039] Après ajustement la cravate sera maintenue sur la chemise de façon centrée.

[0040] Le système amélioré de la présente invention restera invisible aux regards et la cravate gardera son esthétisme naturel.

[0041] Le choix entre les deux ouvertures (17) de fourreau (16) permet au porteur d'orienter la pince, lorsqu'il la fixe, en fonction d'une ouverture de chemise à gauche ou à droite.

[0042] La pince, parce qu'elle est ajoutée au dernier moment, ne gêne en rien la réalisation du noeud de cravate.

[0043] Le mode de serrage utilisé par la pince (14) fait que cette dernière n'abîme ni la chemise ni la cravate.

[0044] Les matériaux nécessaires à la fabrication du « passe-pan fourreau » sont ceux couramment utilisés pour fabriquer le « passe-pan ». Ils respectent donc la qualité et l'image d'une cravate en soie, ce qui ne serait pas le cas de tout système faisant appel à du plastique ou du VELCRO®.

[0045] Pour enlever sa cravate, le sujet commence par sortir la pince (14) du fourreau (16). Les opérations qui suivent sont celles réalisées avec une cravate conventionnelle.

[0046] Dans sa forme préférée de réalisation, la pince (14) est réalisée à partir d'une plaque mince élastique par découpe, courbure et emboutissage de forme.

[0047] La pince (14) est composée d'une plaque intérieure (18), d'une série de bras de pince intérieurs (26), (28), (29), (34) d'une plaque extérieure (25) et d'une extrémité courbe (31).

[0048] La plaque extérieure (25) et la plaque intérieure (18) sont disposées de préférence de manière sensiblement parallèle. Elles sont reliées par l'extrémité courbe (31). L'autre extrémité forme une ouverture de pince (30).

[0049] Le bras de pince (28) et la plaque intérieure (18) constituent l'ouverture de pince (30).

[0050] Les plaques intérieure (18) et extérieure (25) peuvent être découpées, courbées et embouties selon des formes originales.

[0051] La plaque extérieure (25) et la plaque intérieure (18) peuvent accueillir la marque de fabrique ou toute autre écriture.

[0052] L'ouverture de pince (30) facilite le positionnement de l'ouverture avant de chemise (10) dans la pince grâce à son bras de pince (28).

[0053] Le point de contact (27) entre les bras de pince (28) et (29) touche ou touche quasiment la plaque inté-

rieure (18). Il exerce lors de l'utilisation de la pince un effort de serrage sur l'ouverture avant de chemise (10) et le tissu du fourreau (16).

[0054] Le bras de pince (26) fournit un serrage progressif de l'ouverture avant de chemise (10) et du tissu du fourreau (16). Il augmentera également, lorsque sollicité, la pression au point de contact (27). L'extrémité du bras de pince (26) la plus proche de l'extrémité courbe (31) est en contact ou quasiment en contact avec la plaque intérieure (18).

[0055] Lorsque l'ouverture avant de chemise (10) a une double épaisseur sur une petite longueur, ce qui est une majorité des cas, le point de contact (27) jouera également le rôle de clips. Pour franchir le point de contact (27), afin de désolidariser la cravate de la chemise, l'inclinaison du bras de pince (29) par rapport à la plaque intérieure (18) permet un effort progressif.

[0056] Le bras de pince (34) part de l'extrémité du bras de pince intérieur (26) la plus proche de la plaque intérieure (18). Il constitue avec la plaque intérieure (18) un ouverture intérieure de la pince.

[0057] Le bras de pince (34) facilite la mise et le retrait de la pince (14) dans le fourreau en évitant que cette pince n'accroche le tissu du fourreau (16) ou de l'ouverture avant (10) de la chemise.

[0058] Des arrondis (32) sont réalisés sur la plaque intérieure (18) de la pince au niveau de l'ouverture de pince (30). Ces arrondis permettent d'éviter les accrocs avec des éléments de la cravate.

[0059] Les bras de pince (26), (28), (29) et (34) peuvent être rapportés sur la plaque extérieure (25) afin d'obtenir des élasticités différentes entre les éléments (25), (31), (18) et les bras de pince (26), (28), (29), (34).

[0060] Les formes préférées de réalisation présentées avec cette invention ne limitent pas l'invention à ces dernières et des modifications peuvent être faites dans le cadre des revendications suivantes.

40 Revendications

1. Passe-pan destiné à être fixé sur une cravate et muni d'un moyen de fixation (16) agencé de façon à permettre une complémentarité avec un moyen de fixation (18) dont est munie une pince (14) indépendante destinée à fixer la cravate à une chemise, **caractérisé en ce que** le moyen de fixation (16) dont est muni le passe-pan est conçu pour assurer de façon non permanente une fonction d'insertion, de guidage et de positionnement dudit moyen de fixation (18) dont est munie la pince (14), le moyen de fixation (16) dont est muni le passe-pan consistant en un ou plusieurs fourreaux disposés sur la hauteur du passe-pan.
2. Passe-pan selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le ou les fourreau(x) (16) comprend (comprendent) à chaque extrémité une ouverture (17).

3. Passe-pan selon la revendication 1 ou 2 **caractérisé en ce que** l'espacement entre deux fourreaux est choisi pour être différent de celui entre deux boutons de chemise.
4. Passe-pan selon l'une des revendications 1 à 3 **caractérisé en ce que** le ou les fourreau(x) (16) est (sont) fabriqué(s) à partir d'une ou plusieurs superposition(s) de tissu et est (sont) obtenu(s) par un procédé de couture, de tissage ou de soudage.
5. Passe-pan selon la revendication 4 **caractérisé en ce que** le ou les fourreau(x) (16) est (sont) fabriqué(s) à partir de tissu tel que celui couramment utilisé pour fabriquer le passe-pan.
6. Cravate comprenant un grand pan (11), un petit pan (12) et un passe-pan conforme à l'une des revendications 1 à 5.
7. Système composé d'une part d'une cravate comprenant un grand pan (11), un petit pan (12) et un passe-pan (13) selon l'une des revendications 1 à 5, et d'autre part d'une pince (14) indépendante destinée à fixer la cravate à une chemise, ladite pince (14) indépendante étant munie d'un moyen de fixation (18) complémentaire à celui du passe-pan (13) et adapté pour être inséré dans le moyen de fixation (16) dont est muni le passe-pan (13).
8. Système selon la revendication 7 **caractérisé en ce que** la pince (14) comporte au moins une plaque extérieure (25) et une plaque inférieure (18) disposées de manière sensiblement parallèle et reliées entre elles par une extrémité courbe (31).
9. Système selon la revendication 8 **caractérisé en ce que** la pince (14) comporte quatre bras de pince intérieurs (26, 28, 29, 34) situés entre les plaques extérieure (25) et intérieure (18) et agencés ainsi:
 - un premier bras de pince intérieur (28) s'étend à l'extrémité opposée de l'extrémité courbe (31) pour constituer, avec la plaque intérieure (18), une ouverture de pince (30), ledit premier bras de pince intérieur rejoignant en un point (27), situé en contact ou quasiment en contact avec la plaque intérieure (18), un deuxième bras de pince intérieur (29),
 - ce deuxième bras de pince intérieur (29) est incliné par rapport à la plaque intérieure (18) et se prolonge par
 - un troisième bras de pince intérieur (26) qui a son extrémité la plus proche de l'extrémité courbe (31) en contact ou quasiment en contact avec la plaque intérieure (18), ladite extrémité étant le point de départ
 - d'un quatrième bras de pince intérieur (34) qui

constitue avec la plaque intérieure (18) une ouverture intérieure de la pince (14).

- 5 10. Système selon la revendication 9 **caractérisé en ce que** des arrondis sont réalisés sur la plaque intérieure (18) au niveau de l'ouverture de pince (30).
- 10 11. Système selon la revendication 9 ou 10 **caractérisé en ce que** les quatre bras de pince intérieurs (28, 29, 34) ont une élasticité différente de celle des plaques intérieures, extérieures et de l'extrémité courbe.

15 Claims

1. Tail holder intended to be fixed to a tie and provided with a fixing means (16) arranged so as to allow complementarity with a fixing means (18) with which an independent gripper (14) intended to fix the tie to a shirt is provided, **characterised in that** the fixing means (16) with which the tail holder is provided is designed to non-permanently fulfil a function of inserting, guiding and positioning the said fixing means (18) with which the gripper (14) is provided, the fixing means (16) with which the tail holder is provided consisting of one or more sheaths disposed over the height of the tail holder.
- 20 2. Tail holder according to claim 1, **characterised in that** the sheath or sheaths (16) comprise an opening (17) at each end.
- 25 3. Tail holder according to claim 1 or 2, **characterised in that** the spacing between two sheaths is chosen so as to be different from that between two shirt buttons.
- 30 4. Tail holder according to one of claims 1 to 3, **characterised in that** the sheath or sheaths (16) are manufactured from one or more superimpositions of fabric and are obtained by a stitching, weaving or welding method.
- 35 5. Tail holder according to claim 4, **characterised in that** the sheath or sheaths (16) are manufactured from fabric such as that normally used for manufacturing the tail holder.
- 40 6. Tie comprising a large tail (11), a small tail (12) and a tail holder according to one of claims 1 to 5.
- 45 7. System composed firstly of a tie comprising a large tail (11), a small tail (12) and a tail holder (13) according to one of claims 1 to 5, and secondly of an independent gripper (14) intended to fix the tie to a shirt, the said independent gripper (14) being provided with a fixing means (18) complementary to that
- 50
- 55

of the tail holder (13) and adapted to be inserted in the fixing means (16) with which the tail holder (13) is provided.

8. System according to claim 7, **characterised in that** the gripper (14) comprises at least one external plate (25) and an internal plate (18) disposed substantially parallel and connected to each other by a curved end (31).

9. System according to claim 8, **characterised in that** the gripper (14) comprises four internal gripper arms (26, 28, 29, 34) situated between the external (25) and internal (18) plates and arranged thus:

- a first internal gripper arm (28) extends at the opposite end of the curved end (31) in order to constitute, with the internal plate (18), a gripper opening (30), the said first internal gripper arm joining a second internal gripper arm (29) at a point (27) situated in contact or almost in contact with the internal plate (18),
- the second internal gripper arm (29) is inclined with respect to the internal plate (18) and is extended by
- a third internal gripper arm (26) that has its end closest to the curved end (31) in contact or almost in contact with the internal plate (18), the said end being the starting point
- of a fourth internal gripper arm (34) that constitutes, with the internal plate (18), an internal opening (14) of the gripper.

10. System according to claim 9, **characterised in that** rounded parts are produced on the internal plate (18) level with the gripper opening (30).

11. System according to claim 9 or 10, **characterised in that** the four internal gripper arms (26, 28, 29, 34) have an elasticity different from that of the internal and external plates and of the curved end.

Patentansprüche

1. Krawattendurchzug, der dazu bestimmt ist, auf einer Krawatte befestigt zu werden, und der mit einem Befestigungsmittel (16) versehen ist, das derart vorgesehen ist, dass es eine Ergänzung mit einem Befestigungsmittel (18) ermöglicht, mit dem eine unabhängige Nadel (14) versehen ist, die dazu bestimmt ist, die Krawatte an einem Hemd zu befestigen, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Befestigungsmittel (16), mit dem der Krawattendurchzug versehen ist, derart ausgeführt ist, dass es auf nicht permanente Weise eine Funktion des Einsetzens, Führens und Positionierens des Befestigungsmittels (18), mit dem die Nadel (14) versehen ist, gewähr-

leistet, wobei das Befestigungsmittel (16), mit dem der Krawattendurchzug versehen ist, aus einer oder mehreren Manschetten besteht, die auf der Höhe des Krawattendurchzugs angeordnet sind.

2. Krawattendurchzug nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Manschette(n) (16) an jedem Ende eine Öffnung (17) umfasst(en).

3. Krawattendurchzug nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Abstand zwischen zwei Manschetten derart gewählt wird, dass er sich von jenem zwischen zwei Hemdknöpfen unterscheidet.

4. Krawattendurchzug nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Manschette (n) (16) aus einer oder mehreren Stofflagen hergestellt und durch ein Näh-, Web- oder Schweißverfahren erhalten wird (werden).

5. Krawattendurchzug nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Manschette(n) (16) aus einem Gewebe von der Art jenes, das üblicherweise für die Herstellung des Krawattendurchzugs verwendet wird, hergestellt ist (sind).

6. Krawatte, umfassend eine breite Seite (11), eine schmale Seite (12) und einen Krawattendurchzug nach einem der Ansprüche 1 bis 5.

7. System, bestehend einerseits aus einer Krawatte, umfassend eine breite Seite (11), eine schmale Seite (12) und einen Krawattendurchzug (13) nach einem der Ansprüche 1 bis 5, und andererseits aus einer unabhängigen Nadel (14), die dazu bestimmt ist, die Krawatte an einem Hemd zu befestigen, wobei die unabhängige Nadel (14) mit einem Befestigungsmittel (18) versehen ist, das zu jenem des Krawattendurchzugs (13) komplementär und derart ausgeführt ist, dass es in das Befestigungsmittel (16), mit dem der Krawattendurchzug (13) versehen ist, eingesetzt wird.

8. System nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Nadel (14) mindestens eine äußere Platte (25) und eine innere Platte (18) umfasst, die im Wesentlichen parallel angeordnet und miteinander durch ein gekrümmtes Ende (31) verbunden sind.

9. System nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Nadel (14) vier innere Nadelarme (26, 28, 29, 34) umfasst, die zwischen der äußeren (25) und der inneren Platte (18) vorgesehen und folgendermaßen angeordnet sind:

- ein erster innerer Nadelarm (28) erstreckt sich

an dem dem gekrümmten Ende (31) gegenüber-
liegenden Ende, um mit der inneren Platte (18)
eine Nadelöffnung (30) zu bilden, wobei der er-
ste innere Nadelarm an einem Punkt (27), der
sich mit der inneren Platte (18) in Kontakt oder
gleichsam in Kontakt befindet, auf einen zweiten
inneren Nadelarm (29) trifft,
- dieser zweite innere Nadelarm (29) ist zur in-
neren Platte (18) geneigt und verlängert sich
durch
- einen dritten inneren Nadelarm (26), dessen
am nächsten zum gekrümmten Ende (31) lie-
gendes Ende mit der inneren Platte (18) in Kon-
takt oder gleichsam in Kontakt ist, wobei das
Ende der Ausgangspunkt ist,
- für einen vierten inneren Nadelarm (34), der
mit der inneren Platte (18) eine innere Öffnung
der Nadel (14) darstellt.

10. System nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Abrundungen auf der inneren Platte (18) im Bereich der Nadelöffnung (30) ausgeführt sind.
11. System nach Anspruch 9 oder 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die vier inneren Nadelarme (26, 28, 29, 34) eine andere Elastizität als jene der inneren Platten, äußeren Platten und des gekrümmten Endes aufweisen.

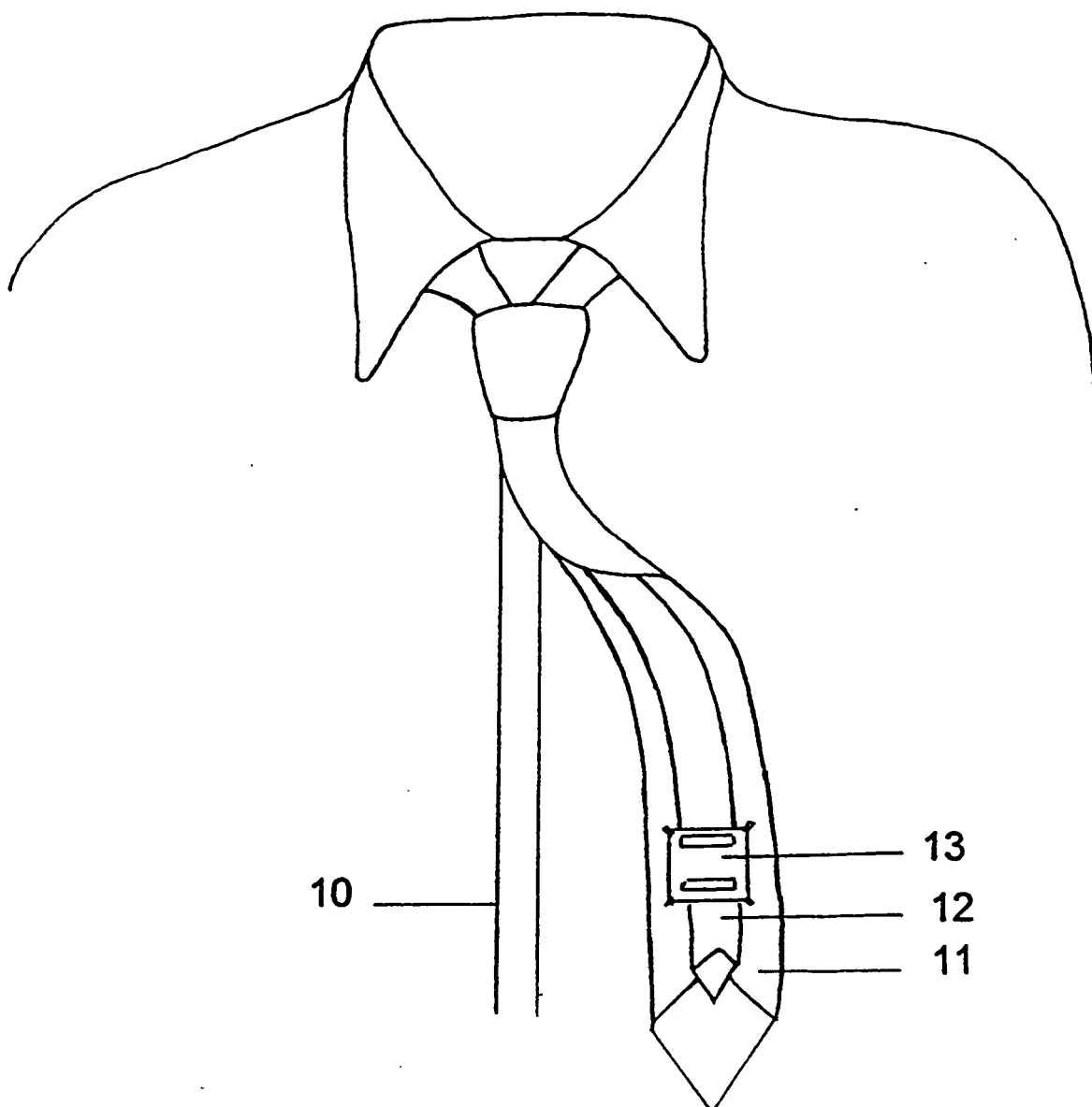


FIG.1

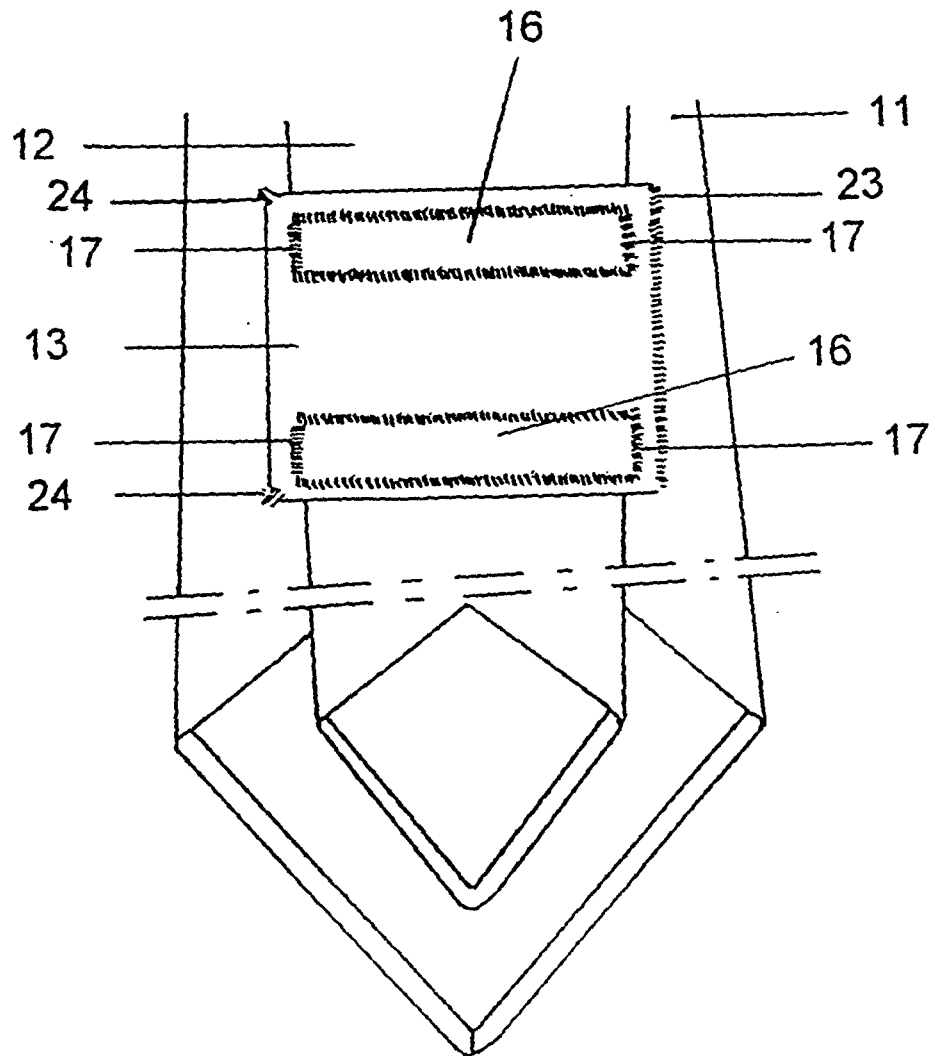


FIG.2

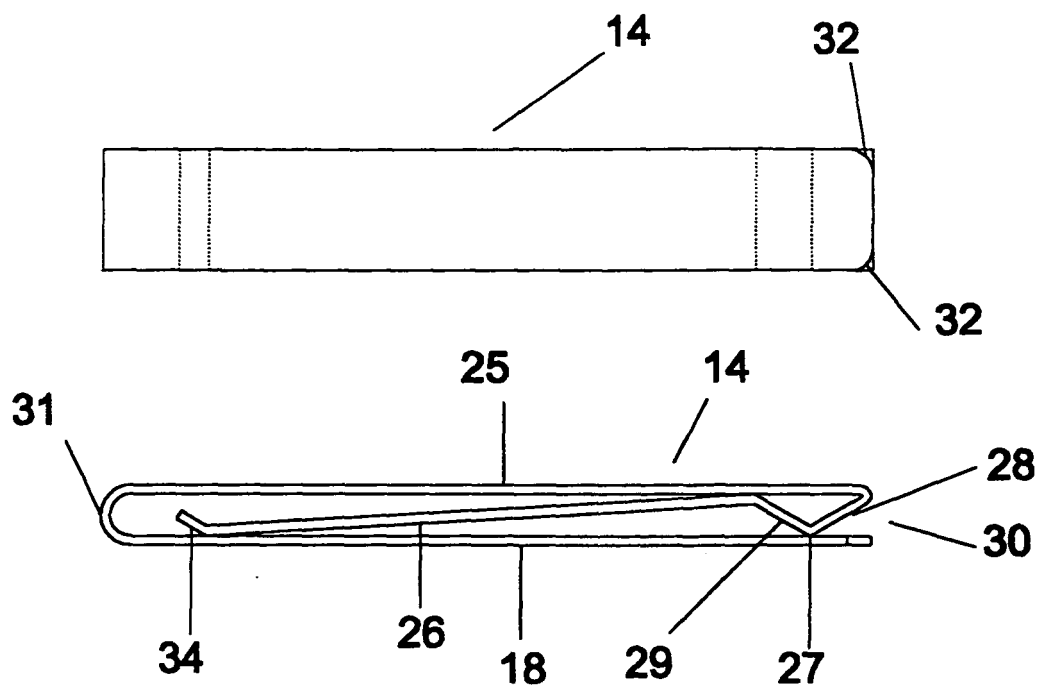


FIG. 3

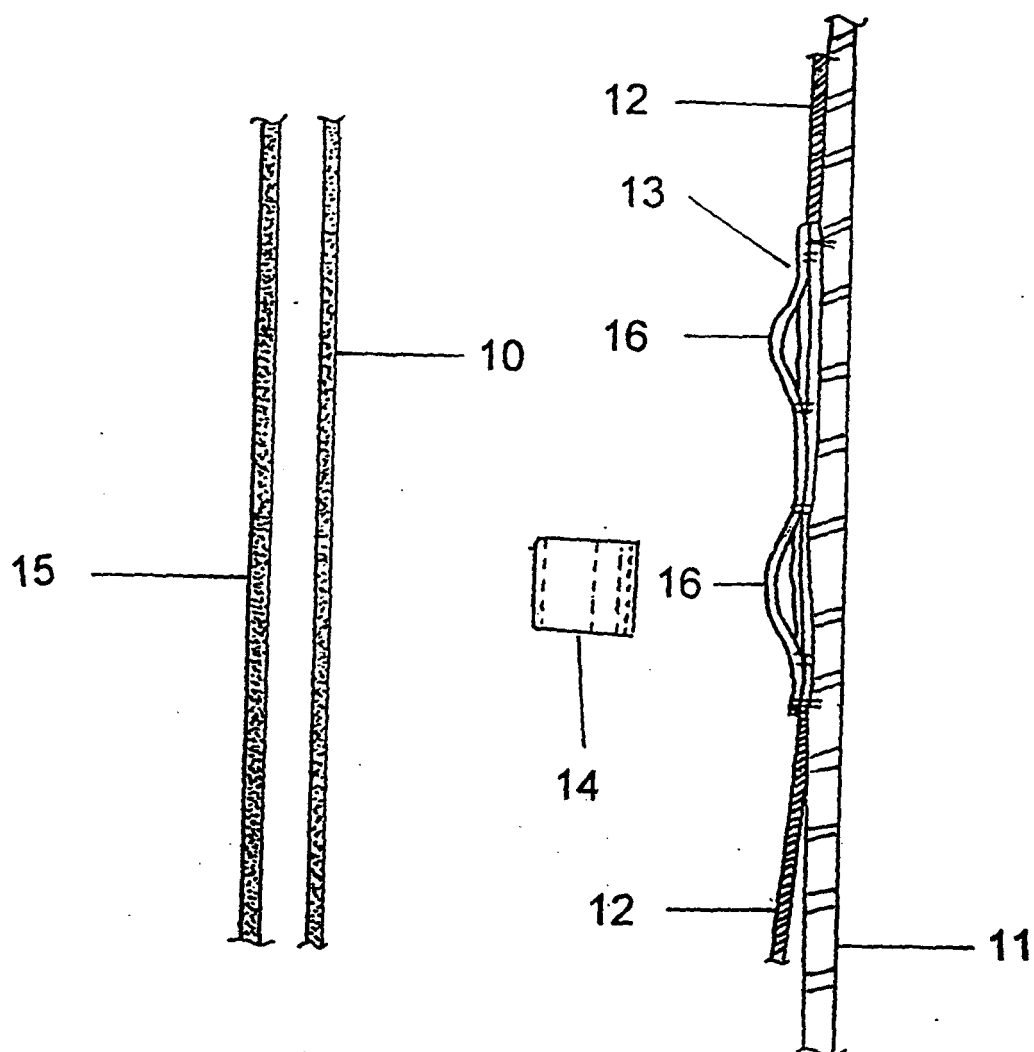


FIG.4

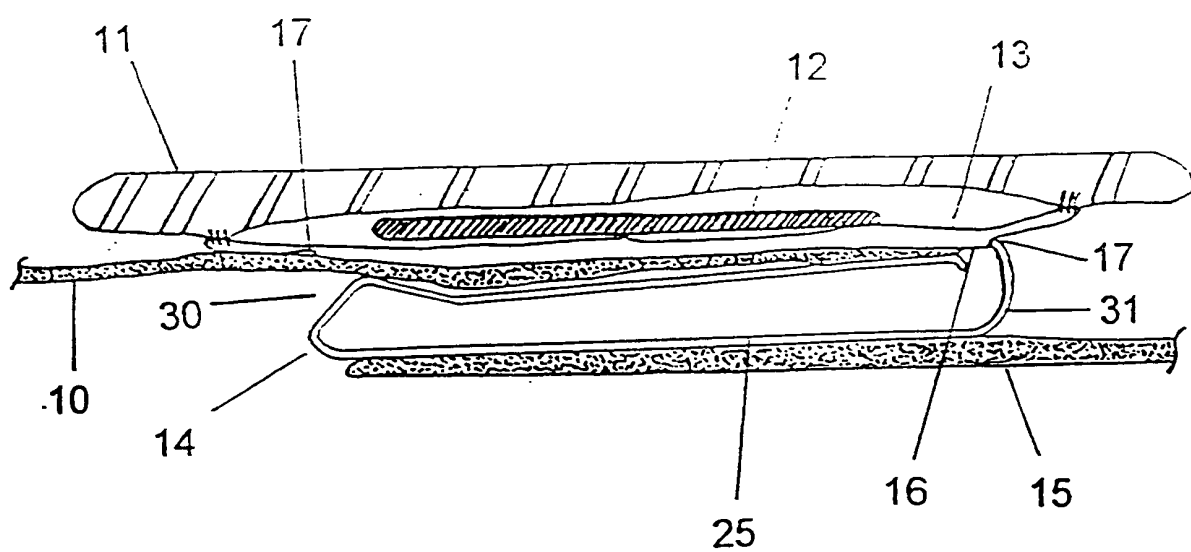
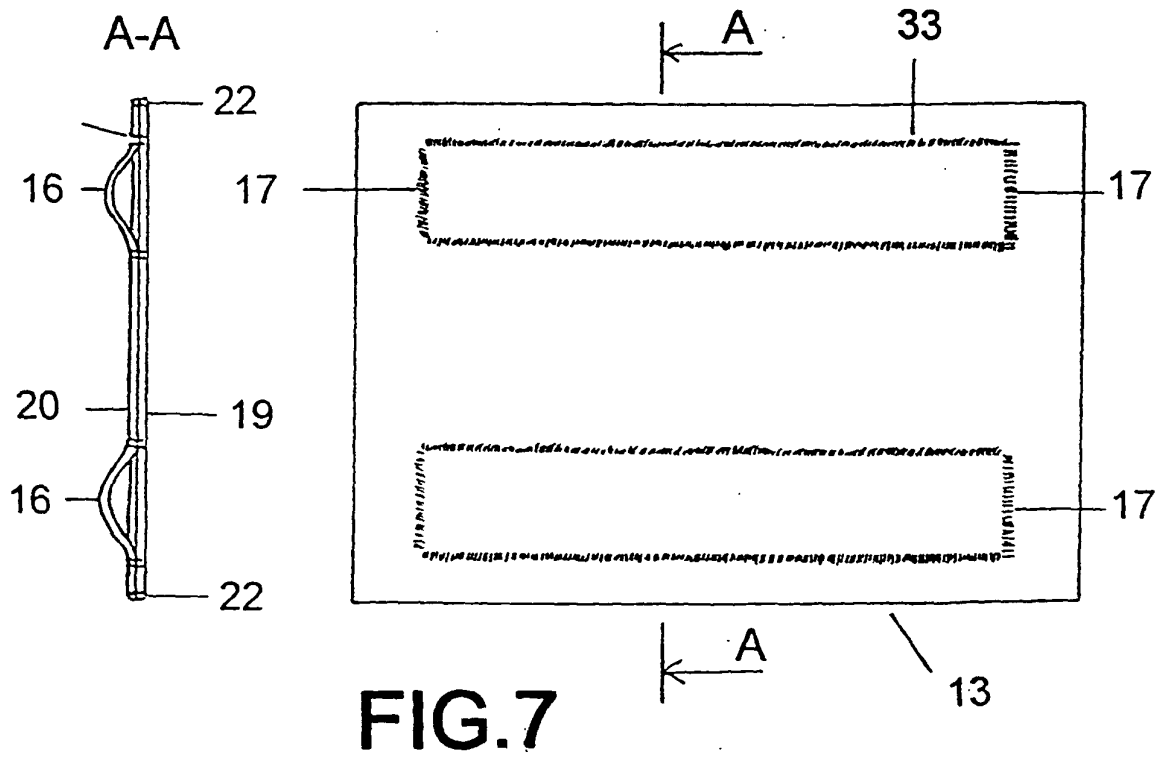
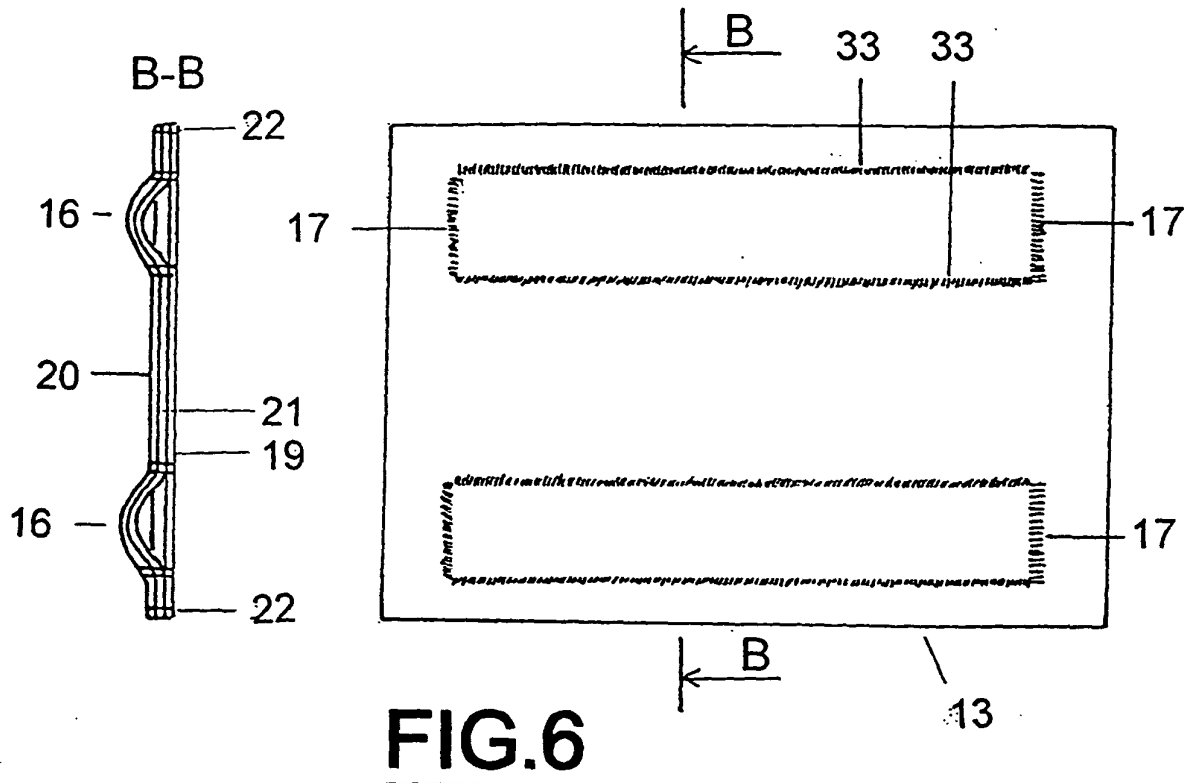


FIG.5



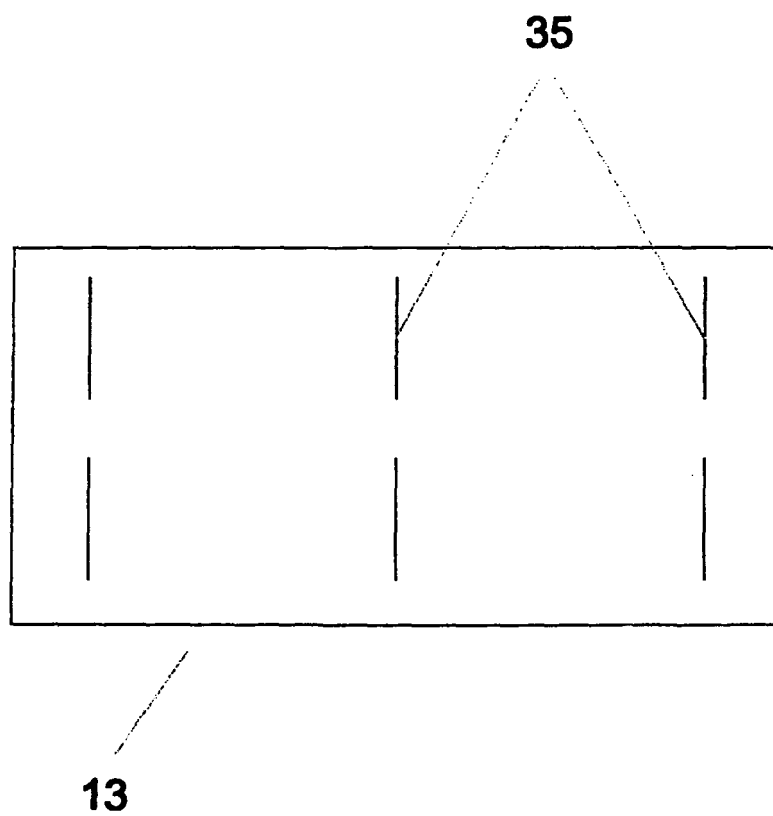


FIG. 8